



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

Avignon, le 25 avril 2025

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents
des établissements publics non affiliés au Centre
de gestion de Vaucluse

PÔLE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Affaire suivie par : C. PARDUCCI

Circulaire n° 25-22

Objet : Rapport Social Unique 2024

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

L'article 5 de la loi n°2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique instaure l'obligation pour les collectivités territoriales et leurs établissements publics d'élaborer un Rapport Social Unique (RSU) et précise que ces données sont renseignées dans une Base de Données Sociales (BDS).

Le décret n°2020-1493 du 30 novembre 2020 précise les modalités de collecte des données du rapport social unique. L'article 2 dispose que « les collectivités territoriales et leurs établissements publics affiliés à un centre de gestion adressent les données dont ils disposent au centre dont ils relèvent au moyen du portail numérique mis à leur disposition par celui-ci. Ce portail est également accessible aux collectivités territoriales et aux établissements non affiliés à un centre de gestion ».

En 2024, les employeurs territoriaux ont réalisé le RSU via l'application « Données sociales » : **www.donnees-sociales.fr** qui permet de disposer de données fiables et exhaustives grâce à des contrôles de cohérences.

Pour cette nouvelle campagne, **le Centre de gestion FPT 84 met à votre disposition cet outil** afin de faciliter la saisie de vos enquêtes.

L'ouverture de la campagne de collecte du RSU 2023 est programmée au lundi **28 avril 2025**.

La DGCL rappelle qu'aucun Rapport Social Unique ne doit être transmis directement. Les données collectées au travers du portail numérique lui seront adressées de manière centralisée par le Centre de Gestion. Elles peuvent être importées par extraction des DSN (Déclaration Dématérialisée Des Données Sociales) ou par l'injection d'un fichier d'échange développé par les éditeurs de logiciel SIRH.

A la suite de la saisie, une synthèse (reprenant les principales thématiques à savoir les effectifs, la formation, l'absentéisme, la rémunération, les mouvements...) est transmise aux collectivités. D'autres synthèses sont accessibles sur la plateforme comme le rapport comparée qui permet d'avoir une vision claire de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, la synthèse relative à l'absentéisme, au RASSCT et aux RPS.

UNE EQUIPE DEDIEE POUR VOUS ACCOMPAGNER

LA DATE BUTOIR DE LA COLLECTE EST FIXEE AU 31 OCTOBRE 2025

Pour vous guider dans le remplissage de vos enquêtes, en cas d'oubli ou de perte de mot de passe de l'application, vous pouvez contacter vos interlocuteurs du Centre de Gestion par mail et par téléphone tous les matins.

- Pôle Développement des Ressources Humaines au 04.32.44.89.30 - **le matin**
donnees.sociales@cdg84.fr

Un guide utilisateur ainsi que l'ensemble des textes règlementaires et des documents nécessaires à l'élaboration du Rapport Social Unique et autres supports seront disponibles sur le site internet du CDG 84 www.cdg84.fr, rubrique « Ressources Humaines », « Données Sociales ».

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

FONCTIONNAIRE
DE
L'ETAT
Maire
CHABERT

